



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 2014

COMPTE RENDU

PRESENTS (31) :

Mesdames BENARAB, BONIN, GUILBERT, HINGREZ-CEREDA, ROLAND, VOITURIEZ,
Messieurs BARBARIN, BAREGE, BLET, BOUCLET, BOUFFARD, COIN, COUSEIN,
DECOSTER J., DHERSIN, DUPILET, FAIT, FASQUELLE, FAUCON, GODEFROY, GOUVART,
LOGIE, LOUVET, MAJEWICZ, PETIT E., PONT, RAPIN, SERGENT, VERGRIETE, WAROCZYK,
WEISEBECKER.

EXCUSES AVEC POUVOIR (27) :

Mesdames CHEVALIER, LEFEBVRE, VARET, **Messieurs** ALLEMAND, ALLOUCHERY,
BAILLEUL, BALLY, CARBON, DECOOL, DECOSTER F., DESPICHT, DISSAUX, DUMONT,
HAMY, HERMANT, HUTIN, LECLUSE, LEFAIT, LEROY, LESAFFRE, LOQUET, MEDINE,
MEQUIGNON, PETIT B., PRUDHOMME, RINGOT, ROMMEL **qui, en application de**
l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à
Monsieur FASQUELLE, **Mesdames** BONIN, VOITURIEZ, **Messieurs** BLET, PETIT E.,
DECOSTER J., BARBARIN, VERGRIETE, DHERSIN, RAPIN, **Madame** GUILBERT, **Messieurs**
BAREGE, COUSEIN, PONT, LOGIE, GOUVART, **Madame** BENARAB, **Messieurs** DUPILET,
BOUFFARD, **Madame** HINGREZ-CEREDA, **Messieurs** BOUCLET, MAJEWICZ, **Madame**
ROLAND, **Messieurs** GODEFROY, SERGENT, FAUCON, WEISBECKER.

EXCUSES (12) :

Mesdames BOUCHART, FABRE, JULIEN-PEUVION, SPLINGARD **Messieurs** AGIUS,
BERTIN, CAREME, COUPEZ, ETIENNE, FAUQUET, HUMETZ, VASSEUR.

◆◆◆◆◆◆

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation de la séance du Comité Syndical du 23 septembre 2014

**2- Information sur la «gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations»
(GEMAPI) et la submersion marine par Jean-François RAPIN, Vice-président en
charge des enjeux maritimes et littoraux**

**3 - Budget Primitif 2014 : arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 06
octobre
2014 accompagné de l'avis budgétaire n° 2014-0221 et 2014-0222 rendu par la
Chambre Régionale des Comptes de Nord-Pas-de-Calais, Picardie notifié au PMCO
le 19-09-2014.**

4 - Compte Administratif 2013 et Compte de Gestion du Receveur

5 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

6 - Décision modificative n°1

7 - Délibérations :

- 1- Indemnité de Conseil au Receveur
- 2- Assistance pour la mise en place du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale
- 3- Poursuite de la démarche de coopération métropolitaine

- 4- Programme Opérationnel INTERREG 2 MERS SEAS ZEEËN 2014-2020
- 5- Poursuite du dispositif d'allocations de recherches pour les doctorants (dispositif n°3)
- 6- Etude sur la mise en réseau des lieux de musiques actuelles
- 7- Poursuite du Programme du réseau « Plaisance Côte d'Opale »
- 8- Recrutement de 4 agents à 20 heures/semaine dans le cadre du Programme du réseau «Plaisance Côte d'Opale» par le biais d'un partenariat avec les CPIE Flandre Maritime et Auxi-le-Château
- 9- Etude de gestion durable du trait de côte sur le littoral Côte d'Opale
- 10- Etude de faisabilité en vue de définir une solution à court terme pour lutter contre l'érosion de la Dune d'Aval à Wissant
- 11- Poursuite de l'animation du SAGE du Delta de l'Aa
- 12- Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'attaché territorial
- 13- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- 14- Désignation d'un représentant au sein du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie du Littoral Côte d'Opale

8 - Questions diverses



M. PATRICE VERGRIETE, Président :

« Je remercie Daniel FASQUELLE Président de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale de nous accueillir dans ce haut lieu du tourisme d'affaires de la Côte d'Opale qu'est le Palais du Congrès du Touquet. Notre séance comprendra un ordre du jour budgétaire et de délibérations plus fourni qu'à l'accoutumé car il nous faut régler les questions qui étaient restées en suspens lors de la période électorale.

Auparavant, je voudrais aborder plusieurs sujets, tout d'abord nos instances sont désormais en ordre de marche et nous avons organisé notre première conférence des présidents, le 4 novembre dernier à l'invitation de Christian LEROY, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, que je remercie, le site était très agréable.

Je me félicite de la participation à cette réunion, une participation nombreuse, et du climat de travail qui a régné entre nous, un climat très constructif.

Nous avons décidé d'un mode de fonctionnement, qui je pense, sera très efficace, en tout cas, la prime était à l'efficacité, à savoir des conférences des Présidents sur des thèmes ciblés, enrichies par des interventions extérieures en tant que de besoin et surtout par une réunion préalable des acteurs, organisée par le vice-président en charge de la thématique abordée en conférence des Présidents. Ce qui devrait permettre d'éviter la multiplication des réunions et surtout leur efficacité. Nous avons tenu également à ce que les membres du conseil de développement durable qui sont intéressés par tel ou tel sujet, puissent participer à ces réunions préalables, organisées par les vice-présidents. Nous inviterons d'ailleurs systématiquement les membres du conseil de développement à nos comités syndicaux et nous projetons d'organiser chaque année une séance plénière du conseil de développement pour faire un point sur l'ensemble des sujets abordés au cours de l'année.

Je remercie d'ailleurs les membres du conseil de développement présents ce soir.

Autre point abordé le 4 novembre, en conférence des présidents, je vais rencontrer les présidents des communautés de communes susceptibles d'intégrer le pôle, il s'agit de la communauté de communes du Sud-Ouest du Calaisis, qui reste aujourd'hui la seule tâche blanche dans le territoire continu du pôle métropolitain, mais aussi les communautés de communes d'Hucqueliers, des 7 Vallées, de Fruges, de Flandre Intérieure et des Hauts de Flandre. Ce qui nous permettra de voir quelle extension géographique, quelle modification de périmètre adopter dans une révision des statuts mais qui se voudra globale de manière à avoir la position de ces intercommunalités en une seule fois.

Voilà, je vous propose de passer à l'ordre du jour de notre séance et en premier lieu, l'approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 23 septembre.

Y a-t-il des observations ? Non ? Puis-je considérer qu'il est adopté par vous tous ? Y a-t-il quelqu'un contre ? Abstentions ? Très bien, il est adopté, je vous en remercie.

Document voté à l'unanimité.

Point numéro 2 : information sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, la GEMAPI et surtout la problématique de submersion marine qui a été le thème de notre conférence des Présidents le 04 novembre, je vais passer la parole à Jean-François RAPIN, Vice-Président en charge de cette problématique, et je vais lui demander de faire un résumé de nos discussions et des enjeux qui se dégagent. »

Jean-François RAPIN : « Merci Président, bonsoir à tous. Lors de la conférence des Présidents, nous avons évoqué forcément ce sujet, c'est un sujet qui monte, on peut dire d'actualité qui est celui de la GEMAPI, et pour en parler, re-ciblons bien le contexte général.

Le contexte général c'est celui effectivement d'une implication montante du PMCO sur les questions de gestion du trait de côte, de submersion et bien sûr et d'inondations et à n'en plus douter nous essayons progressivement de nous donner les moyens d'agir. Parallèlement à cela, et pour les inondations plus intérieures, tout un réseau se met en place au travers des PAPI et les collectivités, et là non plus, nous n'en doutons pas, se mettent en place, autour de PAPI pour régler la problématique d'inondation au droit de fleuve ou au droit d'estuaire. Donc nous mettons une place une ingénierie depuis de nombreuses années et vous n'êtes pas sans savoir que notre cellule technique, qui est aujourd'hui bien fonctionnelle, a pu, avec le cabinet d'études, mettre en place cette étude, dont nous avons fait une partie de rendu il y a un certain temps. Bien sûr, nous arrivons aujourd'hui à une phase, je dirais terminale de notre étude et avec bien sûr des décisions, parce qu'on le sait très bien, on est attendu, le PMCO est attendu sur l'opérationnel. C'est bien beau de faire des études, c'est souvent décrié par de nombreux élus mais il y a la phase opérationnelle. Nous étions récemment avec le Directeur Général des services et la cellule technique à Wissant, lieu emblématique des problèmes d'érosion et de submersion aujourd'hui. Une réunion avec les services de l'Etat, la Région, les associations, les riverains, une réunion qui a concerné tout le monde et on sent très bien qu'il y a une demande forte. Au-delà de ça, on sait très bien que la loi MATPAM a mis la possibilité de percevoir des moyens complémentaires pour la lutte contre les inondations au travers de la GEMAPI, et c'est pour cela que lors de la conférence des présidents, nous avons demandé à Olivier THIEBAULT, Directeur de l'Agence du bassin Artois Picardie, de venir nous exprimer ses certitudes mais aussi ses incertitudes et le futur que l'on peut attendre de la GEMAPI. Il en est ressorti ceci : la GEMAPI permettrait de financer l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Par contre, ce qu'il nous a dit, c'est qu'il sera impossible d'y intégrer la maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement, la lutte contre l'érosion des sols, alors bien sûr, on peut se poser des questions philosophiques sur les actions sur la mer en termes d'érosion, est-ce que l'on est sur l'érosion des sols ou de la mer, et l'exploitation, l'entretien, l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants. Le tableau de la GEMAPI nous a renseigné clairement sur les capacités de financement de cette taxe. Le problème aujourd'hui c'est de dire voilà, si le pôle doit passer en opérationnel sur certains aspects, on pense à l'érosion côtière et à la submersion, on ne parle pas bien sûr des digues fluviales ou des estuaires, je pense que là-

dessus les bassins s'organisent et sont bien organisés et je pense qu'il faut les laisser travailler. Mais comment le PMCO pourrait-il capter des moyens pour pouvoir agir à grande échelle, à une échelle je dirais Régionale sur la problématique d'érosion. Une possibilité s'offre à nous, en ayant une relation partenariale parfaite avec les EPCI qui constituent le PMCO, puisque seuls les EPCI ou EPTB peuvent être en mesure de capter cette taxe, ce serait éventuellement de récupérer une part de la taxe reversée par les EPCI au PMCO pour permettre la gestion de l'érosion sur le trait de côte et la submersion. J'ai tendance à relier les 2, je le dis partout : l'érosion d'aujourd'hui c'est la submersion de demain, donc on ne peut pas faire l'un sans l'autre, même si on essaye de nous convaincre du contraire, je pense que ce serait une erreur pour le futur. Voilà où on l'on en est, en la matière même si urgence il y a, sagesse s'impose. Je pense qu'il est important d'attendre que les décrets d'application sur la GEMAPI puisse être clarifiés. Je sais Président que vous avez, avec le cabinet de Ségolène ROYAL et entre autre Elisabeth BORNE, des relations et il faut que vous fassiez pression ainsi que nos parlementaires pour que les décrets sortent. Moi-même j'ai des relations à la DEB, et j'ai pas mal de portes d'entrée, j'insiste là-dessus et là aussi le ministère est encore un peu hésitant, il attend je pense la remontée des territoires pour prendre sa décision et bien sûr notre objectif c'est aussi attendre la fin de la 3^{ème} phase de notre étude, dont le rendu sera pour le mois de janvier-février. Voilà, la 3^{ème} phase de notre étude qui elle nous permettra de dimensionner financièrement et pécuniairement les ouvrages importants à traiter et donc d'affecter une enveloppe financière à l'opérationnel, si nous entrons dans l'opérationnel. Voilà en quelques mots ce que l'on peut dire de ce qui s'est dit pendant à peu près une heure lors de la conférence des présidents. »

Monsieur le Président :

« Est-ce que vous avez des questions ? C'est un sujet que l'on a voulu aborder pour la 1^{ère} conférence des présidents, parce que je pense que c'est un sujet qui va rapidement venir dans notre assemblée et je pense que c'est important de pouvoir avancer sur les réflexions et notamment sur le positionnement du pôle par rapport à ces questions-là. La réflexion est en cours, on y reviendra dans chaque conférence des présidents. On a prévu que les 2 prochains thèmes soient le développement économique et le tourisme. Je le dis d'ailleurs, alors que Madame BOUCHART n'est pas là ce soir, mais je le dis en même temps pour Franck DHERSIN, qui peut commencer à préparer une conférence des présidents sur le tourisme avec les acteurs, mais je pense que sur chacune de ces conférences des présidents, ce serait bien que l'on refasse le point sur ce thème là car je pense qu'il y aura matière à avancer. Merci Monsieur RAPIN.

En point 3, était prévue une présentation des Assises de la ruralité par Monsieur MEQUIGNON, mais qui nous a fait savoir qu'il était indisponible ce soir, je vous propose de reporter ce point à la prochaine séance.

J'en arrive au point 4, le budget primitif 2014 arrêté par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais le 06 octobre.

En raison du calendrier électoral de cette année, le BP 2014 n'a pas pu être voté dans les temps. Le 07 Août le Préfet du Pas-de-Calais a donc saisi la chambre régionale de compte qui est intervenue le 23 Août au PMCO afin de réajuster le budget aux seules dépenses et recettes certaines. Vous connaissez la mécanique en tant qu'élu, avec justificatifs. Donc de ce fait, le BP 2014 présenté aujourd'hui expose un budget non équilibré mais avec un excédent des recettes sur les dépenses. En effet, le BP étant par nature prévisionnel, il n'est pas possible de justifier chacune des dépenses à venir et des recettes susceptibles d'être encaissées. Le Préfet a rendu un arrêté le 06 octobre 2014 qui règle le BP 2014 du PMCO et le rend exécutoire. Le PMCO ne doit plus voter son BP2014. Aujourd'hui, il s'agit d'une simple information à votre attention.

Quelques éléments d'information quand même : le Budget Primitif pour 2014 s'élève à **1 472 871.56 €** de dépenses et **1 499 235.12 €** de recettes, ce montant était légèrement inférieur en 2013 de presque 170 000 euros.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de la contribution de l'ensemble des EPCI à raison de 0,30 €/ habitant, et les contributions du conseil régional et des conseils généraux sont arrêtées sur la base de références précisées dans les nouveaux statuts du PMCO. Ces participations statutaires représentent un peu moins de 30% de nos recettes totales, 17% proviennent de nos dotations aux amortissements (rendues obligatoires depuis 2012) et de notre excédent de fonctionnement reporté en raison du retard pris dans l'exécution de

certaines actions ou de l'encaissement de soldes de projets européens clos l'exercice précédent. Le reste des recettes, soit environ 53% donc finalement une majorité, proviennent des partenaires de nos actions, notamment le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, l'Etat, les fonds FEDER Interreg 4, l'Agence de l'Eau Artois – Picardie, les agglomérations du Littoral ...

Côté dépenses : la majeure partie est consacrée aux projets et actions que nous menons ou soutenons, je vous laisse voir le détail dans le document.

Les plus importantes inscriptions budgétaires concernent :

- le dispositif d'allocations de recherche pour les doctorants accueillis à l'ULCO ;
- le Programme d'Action et de Prévention contre les risques d'Inondations ;
- le fonctionnement et les études menées par la Cellule Technique du Littoral;
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Delta de l'Aa ;
- les projets européens Interreg « TransSport » (sportifs sans frontières) et « World War 2 »
- le réseau « Plaisance Côte d'Opale ».

Donc c'était pour information, le document n'a pas besoin d'être voté. Je passe donc au point 5, sauf si vous avez des questions particulières, mais je vous renvoie au document.

Je passe au point 5 : compte administratif 2013 et compte de gestion du receveur.

Sur le compte administratif, vous avez reçu le document également, sachez que l'excédent provient du cumul des recettes non prévues : l'avance des intercommunalités pour le PAPI, le retard dans les changements de statuts du PMCO donc la cotisation partielle des CCI, le versement de la DRAC pour les scènes musique actuelle et de plusieurs dépenses non réalisées comme le déménagement prévu du PMCO, et surtout le retard du lancement des études CTL et PAPI.

Est-ce que vous avez des observations sur ce compte administratif ? Non, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour, je vous en remercie.

Document voté à l'unanimité.

Le point 6 : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013.

La chambre régionale des comptes n'a repris dans son règlement du budget qu'une partie de l'excédent qui se trouve donc scindé en deux parties : l'une est affectée au BP et l'autre à la DM. Donc il nous faut reprendre le reste de l'excédent.

Est-ce que quelqu'un est contre ? Abstentions ? Tout le monde est pour, je vous en remercie.

Document voté à l'unanimité.

Point 7 : la décision modificative n°1.

Elle comprend des dépenses que nous n'avons pu justifier en totalité en août 2014 lors de la venue du magistrat de la CRC, la volonté de relancer la communication aujourd'hui au point 0 et les dépenses imprévues. Tout ceci est équilibré par la partie d'excédent que le magistrat n'avait pas utilisé pour le BP.

Y a-t-il des observations ? Des votes contre ? Abstentions ? Je vous en remercie.

Document voté à l'unanimité.

Je vous propose de passer aux délibérations. C'est vrai que c'était très formel ces votes budgétaires, l'avantage c'est qu'en 2015, on fera le débat d'orientations budgétaires au mois de janvier et donc on pourra se recalculer sur un calendrier tout à fait normal.

Point 8 : les délibérations.

1- Indemnité de conseil du receveur

J'avoue qu'à titre personnel, je trouve cette indemnité assez contestable d'ailleurs à la ville de Dunkerque nous ne l'avons pas prolongée. Néanmoins, elle représente ici un faible montant, je vous propose de la voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération n°1 votée à l'unanimité

2- Assistance pour la mise en place du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

Il avait été demandé au cabinet EDR (Jean Michel STIEVENARD) suite à l'étude qu'il avait menée sur les enjeux du pôle et qui fut présentée lors d'une séance de comité syndical de novembre 2013 de bien vouloir accompagner le pôle dans sa mise en place. Je vous propose de clore cette prestation pour un montant de 6 000 euros.

Y a-t-il des questions ? Vote contre ? Abstentions ? Tout le monde est pour, je vous en remercie.

Délibération n°2 votée à l'unanimité

3- Poursuite de la démarche de coopération métropolitaine

Monsieur BLET : « Oui, merci Président. La délibération n°3 concerne la poursuite de la démarche de coopération métropolitaine, pour rappel, notre projet métropolitain Flandre-Côte d'Opale-Flandre Occidentale Belge avait été retenu parmi les 14 métropoles françaises. Le Pôle métropolitain souhaite donc poursuivre cette démarche de coopération métropolitaine transfrontalière et afin de bâtir une proposition de stratégie d'aménagement et de développement durable cohérent. L'Etat et le Conseil Régional se sont engagés à soutenir financièrement notre démarche dans le cadre du contrat de Projets Etat/Région. Il vous est proposé de recentrer notre démarche sur les 3 années à venir, autour de 4 axes de travail :

- la poursuite de l'animation de l'Inter-SCOT du Littoral ;
- la constitution et le développement du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale et notamment du Conseil de Développement Durable ;
- l'élaboration et le suivi de documents stratégiques notamment grâce à l'observation des dynamiques territoriales ;
- la déclinaison de la troisième révolution industrielle à l'échelle du Littoral Côte d'Opale

Le budget représente pour l'année 2014, 20 000 euros et un prévisionnel 2015 de 115 000 euros.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération. »

Monsieur Le Président : « Merci Monsieur BLET, est-ce que vous avez des questions, des observations ? ».

Monsieur WEISBECKER : « Merci Monsieur le Président. En tant que Président de l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque, je ne participerai pas. »

Monsieur Le Président : « Merci Monsieur WEISBECKER. Je remercie d'ailleurs les directeurs d'agence d'urbanisme présents parmi nous, on compte sur eux dans les réflexions stratégiques pour l'avenir du pôle métropolitain. Les agences d'urbanisme ont un rôle important à jouer.

Je passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour ? Je vous en remercie. »

Délibération n°3 votée à l'unanimité

4- Programme opérationnel Interreg 2 Mers Seas Zeeën 2014-2020

Monsieur BLET : « Le programme Interreg 2014-2020 sera soutenu par une dotation du FEDER d'un montant de 256 millions d'euros.

Il a pour objectif 4 axes :

Axe 1 – Innovation technologique et sociale

Axe 2 – Technologies à faible émission de carbone

Axe 3 – Adaptation au changement climatique

Axe 4 – Une économie efficiente dans l'utilisation des ressources

Axe 5 – Assistance technique

Vous avez les différents pourcentages qui vous sont communiqués.

Il vous est proposé que le Président puisse valider la stratégie du programme 2 Mers 2014-2020, que le PMCO créé et recrute un poste à temps complet, d'autoriser le Président à solliciter les co-financements nécessaires, d'autoriser également le Président à verser la contribution financière servant à l'assistance technique et d'autoriser le Président à valider et signer tous les documents relatifs à cette opération. »

Monsieur Le Président : « Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ?

Je vous propose de passer au vote, qui est contre ? qui s'abstient ? tout le monde est pour, je vous en remercie. »

Délibération n°4 votée à l'unanimité

5- Poursuite du dispositif d'allocations de recherches pour les doctorants.

Monsieur FASQUELLE : « Bonsoir à tous, je suis arrivé avec quelques minutes de retard car nous faisons la première réunion du groupe de travail enseignement supérieur et recherche, et je salue d'ailleurs la présence du Président Roger DURAND de l'ULCO, qui a participé à cette première réunion passionnante, on avait prévu 2 heures de débat et ça n'a pas suffi, d'ailleurs on a prévu de se revoir très vite, au mois de février et ça explique mon léger retard. Je suis heureux de vous accueillir ce soir au Touquet, de vous accueillir dans ce beau territoire du montreuillois avec Bruno COUSEIN, avec Charles BAREGE, avec Philippe FAIT, avec Monsieur LOUVET, Monsieur COIN et l'ensemble des élus du territoire. C'est une grande première puisque depuis que le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale existe jusqu'à la création du pôle métropolitain, il n'y a jamais eu de réunion dans le montreuillois et je voulais vraiment remercier le Président et les membres du bureau, nous y sommes très sensibles car vous savez que nous considérons le montreuillois comme un territoire en soi, partenaire du Boulonnais, du Calais, de l'Audomarois et du Dunkerquois mais c'est un territoire en soi, il y a 5 territoires sur la côte d'opale, et ce soir c'est une reconnaissance quant à l'existence de ce territoire.

S'agissant du groupe de travail enseignement supérieur, il y avait à la fois des représentants de l'université, des acteurs économiques, puis des élus du pôle métropolitain, je vous en donne, si Monsieur le Président me le permet, mais c'est très court, le compte-rendu parce que c'est intéressant de voir quelles orientations nous avons choisies :

1. C'est une proposition du Président de l'ULCO et nous l'avons retenue : écrire avec l'ULCO un schéma territorial de la vie étudiante parce qu'il y a des questions concrètes qui se posent en matière de logement, en matière de mobilité, déplacements des étudiants, en matière de santé, de prévoyance, de sport et ce sont des sujets auxquels on doit aussi s'intéresser, et des questions très concrètes. S'agissant par exemple de l'accès des étudiants à l'université, tous ne peuvent pas louer une chambre dans les villes universitaires, beaucoup prennent le train ou le bus, ce sont des sujets très concrets. Et pour ceux qui viennent de la partie rurale et qui prennent le bus, il n'y a pas les mêmes aides que pour ceux qui prennent le train, ce sont des sujets auxquels il faut que l'on s'intéresse, c'est une inégalité que je n'accepte pas, je pense que vous non plus. Donc on aura à débattre de choses très concrètes de ce type dans le cadre de ce schéma territorial. On a quand même presque 50% d'étudiants boursiers à l'ULCO mais il faut défendre la présence de l'ULCO, parce que l'ULCO c'est justement la possibilité pour ces familles, pour ces jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur parce que sinon ils n'iraient pas, ni à Lille, ni à Paris, on le sait. Et donc, il faut aussi, puisque l'on est une université de proximité, on a cette mission particulière, il faut qu'on l'accomplisse pleinement et ça n'est pas que le rôle de l'université c'est aussi le rôle des élus et donc du pôle métropolitain puisque les 2 territoires coïncident.

2. Le deuxième point, ce sont les discussions qu'il y a à Lille au sein de l'espace prospectif et le parlement du savoir, qui sont des discussions extrêmement importantes, où l'on a la chance de pouvoir figurer, vous m'avez désigné, je ferai le maximum pour y aller à chaque fois. On a convenu que l'on se verrait avant pour pouvoir porter la parole du territoire et défendre nos intérêts, et Monsieur le Président, si je ne peux pas exceptionnellement m'y rendre, c'est très important qu'il y ait à chaque fois un élu qui y soit. On est plusieurs vice-présidents si l'un d'entre eux pouvait accepter d'être mon suppléant, je pense que ça serait

une bonne chose, comme cela on assurerait une présence à chaque fois du pôle métropolitain, c'est une demande forte de Roger DURAND.

3. Le troisième point c'est la question de la carte des formations et aussi de l'offre en matière de recherche. Elle est déjà très ancrée dans le territoire, mais l'on peut faire encore mieux. Et avec la chambre de commerce, on va adresser un questionnaire à l'ensemble des entreprises et des acteurs économiques du territoire, j'ai demandé à ce que l'on inclut aussi les collectivités territoriales, les organismes publics pour savoir quel regard vous portez sur l'université, ce que vous en attendez et comment on pourrait faire évoluer encore mieux l'offre de formation et de recherche pour qu'elle colle encore mieux au territoire, pour que l'université soit un outil d'intégration pour nos étudiants mais également un outil de développement économique.

4. Les deux derniers points, on a commencé à réfléchir à la future grande région Nord-Pas-de-Calais-Picardie et dans le cadre de cette grande région on sera amené à porter un regard vers la côte picarde, vers Amiens, l'Université réfléchit, mais on pourra peut-être aussi, dans le cadre de réflexions qui seront les nôtres au sein du PMCO, voir comment on peut mener ces réflexions en commun avec l'université. Et puis je sais qu'il y a une question à laquelle vous êtes sensibles c'est l'ouverture vers la Flandre et la Grande-Bretagne, je rappelais que j'étais allé voir Dominique DUPILET qui immédiatement m'avait accordé 5 bourses départementales et c'était un geste fort mais malgré tout, on n'a pas réussi à mettre en place l'université Transmanche. Il y avait un magnifique projet d'une université transmanche, qui a un peu fonctionné. J'ai eu un étudiant cotutelle de thèse qui est allé au bout, qui a soutenu sa thèse à l'université du Kent, à Canterbury, et à l'ULCO mais malheureusement le projet s'est éteint au bout de quelques années et je pense que ce serait intéressant de reprendre langue avec l'université du Kent, pour voir comment on pourrait relancer une coopération avec eux.

5. Puis le dernier point que nous avons débattu, ce sont les allocations de doctorants puisqu'à travers le pôle métropolitain les 4 communautés d'agglomération de Calais, de Dunkerque, de Saint Omer et de Boulogne, participent financièrement au soutien de thèses, et c'est un dispositif qui est très important parce que l'ULCO c'est une jeune université et si on veut que nos laboratoires de recherche fonctionnent, il faut qu'il y ait des thésards, si on veut avoir un vivier dans lequel on peut ensuite recruter des enseignants, il faut qu'il y ait aussi des thésards. D'ailleurs pendant qu'ils préparent leur thèse, ces étudiants enseignent et sont assistants donc c'est indispensable dans une université d'avoir un minimum de doctorants. L'Etat attribue des bourses mais c'est très insuffisant, la Région aussi mais elle vient en complément de ce que l'Etat ou des partenaires peuvent apporter et c'est vrai que le dispositif qui a été mis en place en 2008 entre le syndicat mixte de la côte d'opale et l'ULCO, était un dispositif qui a fait ses preuves. Je sais qu'à Lille, ils envisagent d'en faire autant et l'on a été en la matière précurseur.

Alors il y a eu 32 allocations qui ont été attribuées depuis 2008, c'est tout à fait considérable et le bilan est très positif, je tiens à votre disposition la liste des thèses qui ont été soutenues dans des domaines très différents, il y en a certaines qui traitent de la pollution de l'air, beaucoup de thèses autour de l'environnement, du milieu industriel et aussi d'ailleurs de l'évolution du trait de côte. Donc ce sont des travaux auxquels on a tous intérêt à s'intéresser.

Donc en conclusion, ce que l'on vous propose dans le cadre de cette délibération, c'est de reproduire ce dispositif pour une nouvelle période et d'autoriser le Président du pôle métropolitain à solliciter les co-financements complémentaires, notamment ceux de la Région. On a eu tout un débat sur la complémentarité avec la Région, c'est pour cela que l'on doit se revoir en février pour en reparler avec la Région, les chambres consulaires, les organismes publics, comme l'ADEME qui peuvent aussi participer au financement de certaines thèses. Et on a aussi, puisque l'on finance ces thèses, orienté les thématiques pour faire en sorte qu'elles correspondent à ce que l'on attend, et l'on reviendra vers vous pour s'assurer que les thèses que vous financez correspondent bien aux attentes du territoire. Voilà pour ce qui est de cette 4^{ème} délibération. »

Monsieur Le Président : « Merci Monsieur FASQUELLE, c'est un sujet très important. Vous évoquez l'université TRANSMANCHE, effectivement c'est aussi avec la Flandre-Belge que nous pourrions développer ces coopérations et moi je crois beaucoup à l'université qui dépasse les frontières. Aujourd'hui les universités sont dans un milieu concurrentiel qu'on le veuille ou non, et la plus-value de notre territoire, c'est d'être quand même bordé par 2

frontières et je pense que cela peut-être vécu comme un moins mais aussi un formidable plus, et je pense qu'on peut le jouer très positivement dans l'image de l'ulco. Est-ce que vous avez des questions ? Des observations ? A la fois pour la délibération, mais peut-être aussi en remarque à l'ensemble de ce qu'a évoqué Daniel FASQUELLE. »

Monsieur DHERSIN : « Simplement une petite observation pour dire à Daniel et au Président DURAND, que chaque année, la ville de Tétèghem, finance un colloque faculté. »

Monsieur le Président : « Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Non, on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour, je vous en remercie. »

Délibération n°5 votée à l'unanimité

6- Etude sur la mise en réseau des lieux de musiques actuelles

Monsieur DUPILET : « Monsieur le Président, Chers collègues, il s'agit d'une délibération qui permet la possibilité de mettre en réseau les musiques actuelles sur la Côte d'Opale. C'est une demande qui avait été effectuée en 2012 par la direction régionale des affaires culturelles, qui avait d'abord constaté qu'il y avait beaucoup de structures de musique actuelle (Jazz et musiques amplifiées), sur notre littoral et aussi un certain nombre d'acteurs importants au niveau national issus de notre région et que nous étions sans aucun doute bien placés pour mettre en place une scène de musique actuelle sur le littoral de la côte d'opale. Et donc nous avons travaillé là-dessus, nous avons organisé des séminaires, aujourd'hui la DRAC souhaite nous labelliser et donc la délibération propose d'accepter la fin de l'étude qui permettra d'avoir le label « scène musiques actuelles » à travers les associations qui existent et avec un coût de 40 000 euros et une subvention de 35 000 euros venant de l'Etat. Et la délibération demande aussi de confier à l'association 4 Ecluses, qui est celle qui met en œuvre cette mise en réseau de pouvoir bénéficier, dès que nous aurons touché la subvention qui permettra d'amplifier ce travail. Je crois que même si aujourd'hui il n'y a pas une prise de conscience territoire par territoire de l'enjeu par rapport à un certain nombre de public de ces musiques actuelles, ceux qui ont travaillé sur le poulpaphone, sur rock en stock, sur le jazz, voient bien à quel point il y a un public potentiel et cela mériterait d'être mieux connu, mieux organisé et surtout de pouvoir accueillir un certain nombre de personnalités nationales issues de notre région et qui ont une réputation.

La délibération demande simplement la possibilité de mettre en œuvre cette scène de musique actuelle. Avant de terminer, je voudrais vous dire qu'en matière de culture nous sommes sur 2 objectifs pour l'instant : la création d'un conservatoire de région sur le littoral, comme vous le savez, il y a 2 conservatoires de région dans le Nord- Pas de Calais, un à Lille, un à Douai et qu'il n'y en a aucun sur le littoral et aucun dans le Pas-de-Calais, c'est la raison pour laquelle, en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais, sur le plan financier, nous essayons de travailler avec les conservatoires de Calais, Saint-Omer, Boulogne et l'école de musique de Dunkerque afin de mettre au point ce conservatoire régional avec aussi la possibilité de mutualiser les moyens sur le territoire du montreuillois car c'est un secteur qui pourrait intégrer le conservatoire de région, vous savez que pour être conservatoire de région il faut que tous les enseignements musicaux puissent être dispensés. Aucun des conservatoires actuels ne peut le faire mais l'ensemble additionné pourra le faire, et donc par conséquent, ça permettra à des jeunes qui ont envie de poursuivre des études musicales de ne pas devoir s'expatrier, de pouvoir le faire sur le littoral de la côte d'opale, c'est le deuxième sujet sur lequel nous travaillons et le troisième sujet c'est la mise au point d'un calendrier, d'un agenda des activités culturelles sur notre littoral. La difficulté c'est que les compétences en matière culturelle sont très partagées, il y a des endroits où c'est seulement la commune, des endroits où une partie est concédée à l'intercommunalité, des endroits où tout est concédé à l'intercommunalité et pour mettre autour d'une table tous ces gens-là et savoir qui fait quoi, c'est difficile, mais c'est une tâche qui finalement a été lancée il y a plusieurs années, qui n'a pas été couronnée de réussite jusque maintenant mais si on ne persévère pas, on est sûr de ne pas y arriver. Merci »

Monsieur le Président : « Merci Monsieur DUPILET. Y a-t-il des questions, des observations ? Je trouve que c'est un très beau projet cette scène. Elle a suscité un petit émoi au Jazz Club de

Dunkerque, qui effectivement voyait une subvention de 40 000 euros moins sanctuarisée puisqu'intégrée dans une enveloppe un peu plus large. Il y a un conseil d'administration d'ailleurs du jazz club prochainement, je pense qu'il y a un peu de pédagogie à faire du côté du jazz club on va s'occuper de le faire également dans le dunkerquois, mais je trouve que c'est un très beau projet d'essayer d'avoir une approche à l'échelle de la côte d'opale.»

Monsieur DUPILET : « C'est porteur de recettes futures, c'est-à-dire que si vous êtes labellisés « scène de musiques actuelles nationales » par la DRAC vous avez accès à un certain nombre de subventions y compris européennes auxquelles aujourd'hui on n'a pas le droit et par conséquent d'abord la mise en réseau et ensuite chacun y trouvera son compte. »

Monsieur le Président : « Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour, je vous en remercie. »

Délibération n°6 votée à l'unanimité

- 7- Poursuite du programme du réseau « Plaisance Côte d'Opale » et
- 8- Partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Education à l'Environnement sur le Littoral (ADEELI) – Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) Flandre Maritime et l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Environnement dans le Val d'Authie labellisée (ADPEVA) - CPIE Auxi-le-Château pour le recrutement de deux binômes dans le cadre du Programme du réseau « Plaisance Côte d'Opale »

Monsieur DHERSIN : « Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale a créé en 1999 le réseau « Plaisance Côte d'opale », permettant ainsi aux 5 ports de plaisance de Boulogne/Mer, Calais, Dunkerque, Etaples/Mer et Gravelines, de mutualiser leurs actions.

Depuis cette date, le PMCO mène des actions communes au bénéfice des ports de plaisance avec le soutien financier du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais. La convention pluriannuelle actuelle, porte sur la pertinence économique des ports de plaisance et propose différentes actions : favoriser l'accessibilité, soutenir le développement environnemental et conforter la position transfrontalière des ports de plaisance.

Compte-tenu du calendrier électoral, la Région propose de prolonger cette convention sous forme d'avenant.

La filière nautique représente un potentiel de développement économique important à travers ses trois composantes que sont les ports de plaisance, les professionnels de la filière et les clubs nautiques. La tâche principale au cours de cette année 2015 consistera à mieux connaître cette filière et surtout les liens qui peuvent exister entre ces acteurs et essayer de développer les synergies pour renforcer le potentiel de création d'emplois.

Il est proposé que cet avenant porte sur les montants financiers suivant : une participation de la Région à hauteur de 54 000€ ; le PMCO et les ports amenant chacun 30 000€. Une partie des travaux continuera à porter sur la professionnalisation des cinq ports de plaisance de la Côte d'Opale.

Il vous est proposé de signer avec la Région NPDC un avenant pour la poursuite du programme du réseau « Plaisance Côte d'Opale » et de signer également un avenant de prolongation avec l'agence Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale qui assure le portage de cette action PMCO.

La région a légèrement baissé sa subvention, elle est passée de 60 000 euros à 54 000 euros, et je dirais, compte tenu des problématiques financières de toutes les collectivités, que ça reste un geste important. »

Monsieur le Président : « Je vous propose de présenter la délibération suivante puisqu'elle est liée. »

Monsieur DHERSIN : « Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale a créé en 1999 le réseau « Plaisance Côte d'opale », permettant ainsi aux 5 ports de plaisance de Boulogne/Mer, Calais, Dunkerque, Etaples/Mer et Gravelines, de mutualiser leurs actions notamment de

promotion et d'amélioration de leurs services afin d'augmenter les retombées économiques qu'ils peuvent générer.

Depuis cette date, le PMCO mène des actions communes au bénéfice des ports de plaisance avec le soutien financier du Conseil Régional Nord-Pas de Calais. Le programme actuel, portant sur la pertinence économique des ports de plaisance, propose différentes actions dont le soutien au développement environnemental.

Il convient aujourd'hui de délibérer sur l'action de campagne « echo-gestes 2014 » de sensibilisation des plaisanciers fréquentant les ports de plaisance de la Côte d'Opale. Il vous est proposé que le PMCO conventionne avec l'Association pour le Développement de l'Education à l'Environnement sur le Littoral (ADEELI) labellisée CPIE Flandre Maritime et l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Environnement dans le Val d'Authie labellisée (ADPEVA) CPIE Auxi-le-Château pour établir un partenariat dans le cadre du budget prévisionnel du programme permettant à 2 binômes de sensibiliser les usagers des ports de Dunkerque, Gravelines, Calais, Boulogne et Etaples pour une durée 20 heures chacun par semaine pendant 1 mois et pour un coût total de 3 500€.

Ils vont dans les différents ports, sensibilisent les plaisanciers surtout pendant la période estivale. »

Monsieur le Président : « Sur ces 2 délibérations concernant le réseau plaisance côte d'opale, y a-t-il des questions ou des observations ? Non, je vous propose de passer au vote.

Première délibération, poursuite du programme, qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Pour le recrutement des 4 agents en partenariat avec les CPIE, qui est contre ? qui s'abstient ? Tout le monde est pour je vous en remercie. »

Délibérations n°7 et 8 votées à l'unanimité

9- Etude de gestion durable du trait de côte sur le littoral de la Côte d'Opale

Monsieur RAPIN : « Dans le cadre de ce que je disais toute à l'heure et pour parfaire l'étude qui est en cours, nous en sommes à la 3^{ème} phase. Cette phase a duré un peu plus longtemps que prévu et nous avons demandé avec la DREAL et la Région Nord-Pas-de-Calais des éléments complémentaires au cabinet d'études ce qui provoque un avenant d'une valeur de 7 622 euros sur cette phase. A noter que la longueur et la longévité plus importante de la phase 3 n'est pas liée au bureau d'études mais plus liée à la réinstallation de nos instances avec un délai de remise en route pas forcément facile à gérer pour le bureau d'études. Donc 7 622 euros ce qui correspond à 7,7 % du marché initial de l'étude et le rendu se fera pour le 15 février en principe. »

Monsieur le Président : « Très bien, y a-t-il des observations ?

Je passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est d'accord, je vous en remercie. »

Délibération n°9 votée à l'unanimité

10- Etude de faisabilité en vue de définir une solution à court terme pour lutter contre l'érosion de la Dune d'Aval à Wissant.

Monsieur RAPIN : « Dans le cadre de notre étude, le site de Wissant a été ciblé en particulier et nous avons déjà fait par l'intermédiaire d'une délibération du 7 novembre 2013, une première étude sur le ré ensablement potentiel de la partie centrale de la Baie de Wissant pour un montant de 25 344 euros. Cette étude a été faite, le rendu en a été donné. Néanmoins les travaux et quant à la maîtrise d'ouvrage des travaux se décideront à moyen terme, il y a encore quelques incertitudes à lever notamment sur les zones de captage des sédiments. Par contre la problématique de Wissant est complexe, et concerne effectivement le problème de ré ensablement d'une faille, un perré qui a défrayé encore la chronique récemment et aussi la fragilité du cordon dunaire, notamment sur un espace qui s'appelle la dune d'Aval. Et donc suite à une réunion que nous avons eu en région, avec nos partenaires Région, DREAL et commune de Wissant, il a été convenu de faire une étude de faisabilité sur un système qui pourrait permettre de fixer le sable de la dune, d'où une estimation

complémentaire de 20 000 euros. Je ne citerai pas de dispositif car là encore nous avons certaines incertitudes. Ce qui était évoqué c'était un dispositif « stabiplage ». Cette cellule fonctionne très sérieusement, on a un comité technique, un comité opérationnel, les orientations sont prises en comité technique puis en comité opérationnel, on essaye vraiment d'associer à la fois la vision financière des opérations pour le futur, la dimension technique bien sûr et la dimension administrative ce qui n'est pas anodin. »

Monsieur le Président : « Merci Monsieur RAPIN. »

SUSPENSION DE SEANCE

Monsieur Yves LALAUT, Directeur de l'aménagement et de l'environnement du Grand Port Maritime de Dunkerque et Membre du Conseil de développement durable : « Si vous me permettez un petit mot à ce sujet, pour signaler et vous le savez que le port de Dunkerque va avoir dans les prochaines années des travaux importants qui vont mobiliser des volumes de matériaux et notamment de sable extrêmement importants et il pourrait y avoir des opportunités de partenariat avec les communes littorales pour traiter ce type de sujet que ce soit à Wissant ou ailleurs. »

REPRISE DE SEANCE

Monsieur RAPIN : « Ca fait partie des objectifs de ce que peut-être le pôle métropolitain en terme d'opérationnel. Vous savez qu'il y a des zones du littoral où l'on crée des syndicats mixtes simplement pour déporter des sédiments d'un endroit où on en a trop, à un endroit où on en a besoin. Donc peut-être que notre syndicat mixte ce serait l'échelle métropolitaine telle qu'on l'entend aujourd'hui avec les capacités techniques de pouvoir le faire, c'est-à-dire que la granulométrie, tous ces éléments sont à prendre en compte mais on commence à identifier les zones où il manque de sédiments et ça peut être effectivement intéressant. »

Monsieur COUSEIN : « Je dirais simplement que nous avons la même proposition à vous faire à tous ceux qui manquent de sable, nous en avons un peu trop en baie d'Authie, ça nous pose quelques problèmes et ce qui n'empêche pas quand même l'érosion côtière. »

Monsieur le Président : « Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour, je vous en remercie. »

Délibération n°10 votée à l'unanimité

11- Poursuite de l'animation du SAGE du Delta de l'Aa :

Monsieur le Président : « En l'absence de Monsieur DISSAUX, je vais me permettre de présenter cette délibération. Il s'agit de poursuivre l'animation de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Aa et pour ce faire de créer un poste de chargé de mission contractuel pour un an afin de faire face à la fin du contrat de l'animatrice actuellement en poste. Je vous rappelle que ce poste est financé à 70% par l'agence de l'eau et 30% par les intercommunalités concernées. Le pôle finalement exerce une fonction de portage. Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Absentions ? Tout le monde est pour, je vous en remercie. »

Délibération n°11 votée à l'unanimité

12- Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'attaché territorial

Monsieur le Président : « L'administration du PMCO ne compte aujourd'hui qu'une attachée et une adjointe administrative. Cet effectif ne permet pas de faire face aux besoins de son fonctionnement et à fortiori de son développement. Il vous est donc proposé de créer un poste d'attaché supplémentaire. Aux côtés du poste actuel consacré aux finances, RH, gestion des marchés, le second poste aura en charge le fonctionnement des instances et les programmes et politiques européennes. »

Y a-t-il des oppositions ? Des votes contre ? Absentions ? Tout le monde est pour, je vous en remercie. »

Délibération n°12 votée à l'unanimité

13 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Monsieur le Président : « Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide d'agents contractuels indisponibles. C'est une délibération de précaution rendue nécessaire par des recours gracieux de plus en plus fréquents sur des postes non permanents. Elle ne répond pas à un besoin immédiat et particulier identifié.

Y a-t-il des oppositions ? Des votes contre ? Absentions ? Tout le monde est pour, je vous en remercie. »

Délibération n°13 votée à l'unanimité

14 - Désignation d'un représentant au sein du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie du Littoral Côte d'Opale

Monsieur le Président « Il nous reste à désigner un représentant au sein du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie du Littoral Côte d'Opale. En cohérence avec sa délégation, je propose que ça soit Monsieur FASQUELLE.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Des oppositions ? Monsieur FASQUELLE vous voilà avec une représentation supplémentaire.

On va envisager la question de la suppléance, notamment pour certaines instances particulièrement importantes, mais je pense que cela va se faire dans le cadre du groupe de travail.

Je passe aux questions diverses. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? »

Monsieur BLET : « Merci Monsieur le Président, nous avons appris la décision de la Région de reporter le choix de l'attributaire de la délégation du service public pour la gestion des ports de Calais et de Boulogne, c'est pourquoi je vous propose chers collègues de débattre sur l'opportunité d'une motion en faveur de cette décision. L'annonce d'un nouveau report du choix de l'attributaire de la délégation du service public pour la gestion des ports de Calais et de Boulogne entraîne une fragilisation du projet « Calais Port 2015 » préjudiciable à l'ensemble de la Côte d'Opale. Nous demandons aux élus du pôle métropolitain, au nom de la solidarité du territoire et pour la défense des intérêts de la Côte d'Opale, d'adopter une motion de soutien à ce grand projet d'aménagement du territoire estimé à près de 700 millions d'euros. Voici le texte que je vous propose, Président : Les élus du pôle métropolitain ont pris acte que le Conseil Régional Nord-Pas de Calais avait décidé de reporter à janvier 2015 la délibération devant permettre aux conseillers régionaux d'entériner le choix du nouveau délégataire du port de Calais-Boulogne, entraînant une incertitude sur la réalisation du projet « Calais Port 2015 », projet vital pour Calais, la Côte d'Opale et l'ensemble de la Région Nord-Pas de Calais. Nous attirons l'attention des porteurs du projet sur le fait qu'un nouveau report serait de nature à fragiliser les accords de partenariat déjà acquis et annuler des années de travail préparatoire. Quant à la non-réalisation du projet « Calais Port 2015 » ce serait une catastrophe pour l'économie du Calais et de toute la Côte d'Opale, déjà durement touchée par la crise. Elle hypothèquerait la création de centaines d'emplois qui nous font actuellement cruellement défaut et fragiliserait la création d'autres projets de développement économique intimement liés à la réalisation de « Calais Port 2015 ». Aussi quel que soit les motifs qui ont motivé ce report, nous demandons à tous les partenaires et porteurs du projet « Calais Port 2015 » de tout mettre en œuvre pour que la décision permettant de lancer les travaux de modernisation et d'agrandissement du port de Calais soit prise dès le mois de janvier 2015. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président : « Merci Monsieur BLET pour votre déclaration. Compte tenu du fait que nous n'avons pas eu le temps matériel de pouvoir examiner votre motion, je vous propose que l'on en reste à une déclaration et ça permettra à chaque conseiller du pôle

d'avoir ces informations-là. Si nous devons délibérer, je vous propose que ce soit à la prochaine séance, même si j'ai compris l'urgence de votre intervention. Néanmoins, je propose que nous ne votions pas directement ce soir dessus.

Y a-t-il d'autres questions diverses ? »

Monsieur BLET : « Nous sommes tous conscients de la réalité du projet « Calais Port 2015 » et de l'intérêt que peut avoir ce projet sur la totalité de la Côte d'Opale, une déclaration de tous les élus soutenant ce projet me semblait opportun dès ce soir, mais c'est votre choix, vous en avez décidé. »

Monsieur le Président : « Merci Monsieur BLET. Je vous propose de nous retrouver le mardi 20 janvier 2015 à DUNKERQUE, séance consacrée au débat d'orientation budgétaire et suivie des vœux du Pôle Métropolitain. Merci »

La séance est levée.